



MAIRIE  
ASNIÈRES-SUR-SEINE

**DIMANCHE**  
**18 SEPT. 2022**  
9h-16h

**QUAIS**  
**LIBRES**

Circulations douces sur  
le quai du Docteur Dervaux



# INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER



En complément d'un arrêté municipal, un arrêté préfectoral commun entre les villes d'Asnières-sur-Seine, de Courbevoie et de Puteaux, réglemente la circulation et le stationnement sur la RD 7 (quais de Seine) pour permettre le bon déroulement de la manifestation « Quais libres 2022 », le dimanche 18 septembre 2022, entre les ponts d'Asnières-sur-Seine, de Courbevoie et de Puteaux.

La circulation sera interdite sur les quais de Seine dans les deux sens

**LE DIMANCHE 18 SEPTEMBRE DE 6H À 17H30**

du boulevard Voltaire à Asnières-sur-Seine jusqu'au pont de Puteaux.

Le stationnement sera interdit dans les deux sens de circulation,

**DU SAMEDI 17 SEPTEMBRE À 20H**

**AU DIMANCHE 18 SEPTEMBRE À 18H**

sur la totalité du parcours.

**LE DIMANCHE 18 SEPTEMBRE DE 4H À 18H**

sur les voies adjacentes au quai Dervaux à Asnières

(les rues Marceau Delorme, Gambetta, Duchesnay, Maurice Pellerin,

Jean Dussourd, Gallieni, Lucien Micaud et Du Maine)

passeront en double sens pour les riverains.

**Nous vous remercions de votre diligence et de votre compréhension.**

**Pour tout renseignement :**

**Police municipale au 01 41 21 02 02.**

**Quais libres, venez nombreux de 9h à 16h.**

